Avis CSEC du 7 juillet 2021 sur le projet
« d'évolution des DDR OCCITANIE, SUD-OUEST et MÉDITERRANÉE »

Le CSEC de LCL est aujourd'hui consulté sur le projet « d'évolution des DDR Occitanie, Sud-Ouest et Méditerranée ».

Pour favoriser la constitution d'un avis éclairé sur les motifs et impacts de cette réorganisation, les Représentants élus ont souhaité se faire accompagner de l'expert Aequitis qu'ils remercient pour son rapport.
Pour mémoire, ce projet prévoit la suppression de la DDR Occitanie au profit des DDR Sud-Ouest et Méditerranée. A la lecture des éléments fournis par la Direction et du rapport d'expertise, les élus tiennent à souligner un certain nombre de problématiques dans ce projet.

Tout d'abord, le CSEC rappelle que cette région bénéficie d'un positionnement particulier et souligne d'ailleurs qu'avec plus de 100 000 étudiants, Toulouse :

- Est la 4ème ville de France.
- Représente l'acteur majeur de l'aéronautique européenne et des biotechnologies.
- Qu'avec un solde migratoire positif, elle bénéficie de la meilleure croissance démographique des grandes villes de France.

Compte tenu de son dynamisme, le CSEC s'interroge sur l'impact de cette décision sur l'image LCL auprès des industriels et du grand public de cette région et craint que cette stratégie réponde, une nouvelle fois, plus à une logique de baisse de coûts qu'à la satisfaction clients et au développement de notre entreprise. Il dénonce, d'ailleurs, la technique de la Direction qui consiste à justifier la suppression de ce périmètre avec les mêmes arguments que ceux qui ont motivé sa création il y a quelques années.

En outre, ce projet prévoit la suppression de 10 postes en tout (dont celui de l'assistante DDR qui a disparu juste avant le démarrage du processus d'information consultation), les tâches afférentes à ces postes étant redispatchées sur les salariés des DDR accueillantes. Or la Direction considère que ces suppressions d'emplois ne génèreront pas de risque opérationnel ni de surcharge de travail. Les élus CSEC dénoncent cette affirmation qui ne repose sur aucune étude d'impacts et ne prouve donc pas la capacité des EM des DDR Méditerranée et Sud-Ouest à prendre en charge un périmètre supplémentaire.

Les élus CSEC s'interrogent également sur le devenir des salariés dont le poste est amené à disparaitre et sur la capacité de LCL à leur proposer un emploi correspondant à leur profil si particulier. le dossier présenté ne comportant aucune étude d'opportunité d'évolution pour nos collègues.

Par ailleurs, un certain nombre de doutes existent sur de possibles effets de bords de ce projet et notamment sur :

1. Le devenir des 4 Responsables Clientèle :

    - Ces derniers auraient été informés que leur poste serait supprimé dans le cadre de la mise en œuvre du projet Occitanie.
    - La Direction n'a pas précisé le rôle et les responsabilités des 2 postes de Responsables clientèle censés perdurer au-delà de la DDR Occitanie.
    - Certains responsables métiers à Villejuif auraient notifié, auprès de salariés, que les postes qu'ils encadrent pourraient être supprimés à Toulouse, pour être recréés à Bordeaux et Marseille. Ce serait par exemple le cas des 2 postes d'Analystes Engagement.

2. L'évolution du nombre de postes de logisticiens territoriaux du fait de la réduction de la taille du réseau une fois le projet Nouvelle Génération mis en œuvre.
3. Le choix de rattachement des postes occitan en doublon à l'une ou l'autre des DDR « gagnante » et la répartition des rôles et responsabilités de chacun après la suppression de la DDR Occitanie. En effet, l'organisation à venir n'a pas été présentée.
4. La pérennité du maintien de certains salariés sur Toulouse, que ce soit pour nos collègues des EM ou des autres filières métiers grâce au travail à distance.

Pour toutes ces raisons, le CSEC demande à la Direction de surseoir à ce projet de suppression d'une DDR sur un secteur que nous considérons à fort potentiel.

Néanmoins, si la Direction persiste dans sa décision de supprimer la DDR Occitanie malgré leur recommandation de la maintenir, les élus CSEC préconisent avant toute mise en place et suppression de postes :

- Une évaluation précise de la charge de travail actuelle et à venir, pour chaque poste des Etats-Majors et filières métiers des DdR Sud-Ouest et Méditerranée, dont le doublon occitan est supprimé (notamment Responsable Performance, Responsable Clientèle, Responsable Engagement, Directeur Banque Privée).
- Que leur soient présentés les paramètres qui seront pris en compte pour allouer les postes sur une ou l'autre des DdR ainsi qu'un organigramme précis des EM des 2 DDR maintenues après projet.
- Que la Direction s'engage sur la pérennité des postes présentés comme « maintenus » sur le site toulousain,
- Que dans le cadre d'un souhait d'évolution professionnelle, soient rendus accessibles aux salariés basés sur le site toulousain, des postes basés à Marseille et Bordeaux en travail à distance,

De plus, il parait indispensable après 6 et 12 mois de mise en œuvre du projet, qu'un retour soit fait auprès des instances représentatives du Personnel locales et nationales sur les organigrammes cibles et les mouvements d'effectifs ayant eu lieu (y compris présentation des reclassements des postes supprimés).

Par ailleurs en ce qui concerne les mesures d'accompagnement RH, le CSEC demande que :

- Si ces derniers le souhaitent, des postes correspondant à leurs profils dans les entités Crédit Agricole de la région soient proposés aux salariés du site toulousain,
- La Direction maintienne les postes supprimés, le temps que le salarié trouve un poste en adéquation avec son profil et ses souhaits.
- Soient mises en place – en complément du dispositif préexistant – des mesures de prévention de RPS spécifiques au projet

Enfin, le CSEC rappelle que la suppression du CSE Occitanie entrainera pour les salariés une perte de représentativité et de proximité et rendra la gestion extinctive en cours de mandat du CSE très compliquée et onéreuse du fait des engagements déjà pris. Nous vous demandons donc le maintien du CSE Occitanie au moins jusqu'à la fin de la mandature à l'instar de ce qui avait été décidé par la Direction LCL sur les périmètres des IDF.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

M Lionel PICHODO

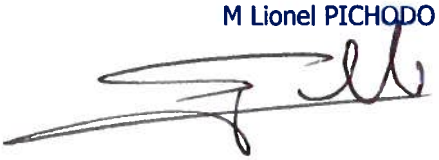

Secrétaire Général du CSEC LCL